

CONDITIONS GENERALES DE PROMOTION AUPRES DES CONSOMMATEURS

Article 1 – Informations Générales

TP Vision Belgium N.V., établie Technologiepark-Zwijnaarde 19, 9052 Gand (Zwijnaarde), Belgique, et dont le numéro d'entreprise est BE0837960234 (« **TP Vision** »), organise une promotion auprès des consommateurs « Jusqu'à 500 € de cashback » (ci-après la « **Promotion** »).

Le remboursement est effectué, au nom et pour le compte de TP Vision, par Servicebureau Jansen, établi à De Schakel 17, 5651 GH Eindhoven, Nederland, et dont le numéro de Chambre de Commerce est le 17060118 (« **Servicebureau Jansen** »).

En participant à la Promotion, le Participant déclare être d'accord avec les présentes Conditions Générales. La version la plus récente de ces Conditions Générales est disponible sur www.philips.be/fr/tvcashback.

Article 2 – Critères de participation

La participation à la Promotion est réservée aux personnes physiques qui :

- sont âgées de plus de 18 ans (« **Participant** ») ;
- disposent d'une adresse e-mail valide ;
- disposent d'un numéro de compte bancaire européen valide.

Pour pouvoir bénéficier de la Promotion, le Participant doit au cours de la Période de Promotion:

- acheter un Produit Participant dans un Magasin Participant ;
- suivre la procédure prévue par les présentes Conditions Générales.

Pour pouvoir participer valablement à la Promotion, le Participant doit respecter les présentes Conditions Générales, y compris les articles 2 à 6.

Article 3 – Période Promotionnelle

La Promotion concerne uniquement l'achat d'un ou de plusieurs produit(s) participant(s) dans un Magasin Participant entre le 1 novembre 2018 et le 6 janvier 2019 (« **Période Promotionnelle** ») et celle-ci sera remise au Participant le 20 janvier 2019 au plus tard.

La date de référence est la date indiquée sur la preuve d'achat.

Article 4 – Conditions de la participation

Pour pouvoir bénéficier de la Promotion, le Participant doit, après l'achat d'un Produit Participant dans un Magasin Participant durant la Période Promotionnelle, suivre la procédure suivante :

1. S'enregistrer via le site web www.philips.be/fr/tvcashback, et ce au plus tard le 20 janvier 2019 à 23:59 heures ;
2. Cliquer sur le bouton « Participer » et compléter correctement et complètement les formulaires qui s'affichent; et

3. Renvoyer les documents suivants, au plus tard le 20 janvier 2019 (cachet de la poste faisant foi) à Philips TV Cup Cashback, boîte postale 81, 3900 Overpelt, Belgique:
- l'e-mail de confirmation reçu ;
 - le code barre original de l'emballage du Produit Participant ;
 - une copie de la preuve d'achat (facture ou ticket de caisse) du Produit Participant ;
 - une copie du bon de commande si le Produit Participant a été commandé durant la Période Promotionnelle mais a été livré et facturé après la Période Promotionnelle mais avant le 21 janvier 2019.

Ceci requiert qu'au plus tard le 20 janvier 2019, le Participant doive être physiquement en possession du Produit Participant pour pouvoir bénéficier de la Promotion. Les Produits Participants achetés au cours de la Période Promotionnelle mais livrés après le 20 janvier 2019, ne donnent pas droit à la Promotion.

Les envois tardifs, insuffisamment affranchis ou incomplets ou les documents qui ne sont pas conformes aux Conditions Générales ne sont pas pris en considération.

Cette Promotion n'est pas cumulable avec d'autres actions/promotions existantes durant la Période Promotionnelle. Un Participant est considéré avoir pris part à cette action/promotion dès son inscription à celle-ci.

Article 5 – Produit(s) Participant(s)

La Promotion concerne seulement les modèles télévisions Philips suivants :

65OLED903/12; 65OLED803/12; 55OLED903/12; 55OLED803/12; 75PUS8303/12;
65PUS8503/12; 55PUS8503/12; 55PUS8303/12; 49PUS8503/12; 49PUS8303/12;
75PUS7803/12; 65PUS7803/12; 55PUS7803/12; 55PUS7503/12; 65PUS7303/12;
55PUS7303/12; 50PUS7303/12; 49PUS7803/12 et 49PUS7503/12. (« **Produit(s) Participant(s)** »).

Les Produits Participants déjà enregistrés pour une autre action ou promotion sont exclus de cette Promotion.

Article 6 – Magasins Participants

La Promotion n'est valable que pour les Produits Participants achetés dans un magasin situé en Belgique dont le nom se trouve sur la liste disponible sur www.philips.be/fr/tvcashback (« **Magasins Participants** »).

La Promotion est valable dans la limite des stocks des Magasins Participants. TP Vision ne peut pas garantir que les Produits Participants resteront disponibles dans chaque Magasin Participant.

TP Vision n'est pas responsable en cas d'absence de disponibilité, ou de disponibilité insuffisante dans un Magasin Participant.

Article 7 – Remboursement

Par l'achat d'un Produit Participant dans un Magasin Participant durant la période d'Action, le Participant acquiert le droit à une réduction cash back (« **Cash back** »), pour autant que les conditions prévues ci-dessus soient remplies.

Le montant du Cash back varie selon le Produit Participant acheté :

- a. 75 € pour les Produits Participants suivants : 50PUS7303/12; 49PUS7803/12 et 49PUS7503/12;
- b. 100 € pour les Produits Participants suivants : 49PUS8503/12; 49PUS8303/12; 55PUS7803/12; 55PUS7503/12 et 55PUS7303/12;
- a. 150 € pour les Produits Participants suivants : 55PUS8503/12 en 55PUS8303/12;
- c. 250 € pour les Produits Participants suivants : 55OLED903/12, 55OLED803/12; 65PUS7803/12 et 65PUS7303/12;
- d. 300 € pour les Produits Participants suivants : 65PUS8503/12; 75PUS7803/12 et 75PUS8303/12;
- e. 500 € pour les Produits Participants suivants : 65OLED903/12 et 65OLED803/12.

Il n'est fourni qu'une seule réduction Cash back par Produit Participant acheté.

Le remboursement a lieu par virement bancaire sur le compte bancaire européen que le Participant a indiqué lors de son inscription. Les comptes bancaires non-européens ne sont pas admissibles.

Le virement s'effectuera endéans les 3 mois suivant la réception des documents requis par TP Vision.

Article 8 – Protection de la vie privée

Par la communication de vos données personnelles dans le cadre de la Promotion, vous marquez explicitement votre accord avec le traitement et la diffusion de vos données personnelles de la façon décrite dans cet Article.

Les données personnelles que vous communiquez à TP Vision dans le cadre de cette Promotion seront traitées conformément à la législation nationale en vigueur concernant la protection de la vie privée.

Le responsable pour le traitement de ces données personnelles est TP Vision.

En participant à cette Promotion, vous autorisez TP Vision à traiter vos données personnelles pour assurer le bon déroulement de la Promotion et à des fins d'études de marché. Si vous l'avez indiqué, vous l'autorisez également à traiter vos données personnelles à des fins de marketing (direct).

Dans le cadre de ces fins promotionnelles, vos données personnelles peuvent être transférées à une ou plusieurs entités du groupe TP Vision, ainsi qu'aux sous-traitants qui travaillent au nom et pour le compte de TP Vision (les « processeurs ») et aux partenaires commerciaux. En outre, nous pouvons également fournir les données personnelles à des tiers lorsque cela est requis par la loi, en ce compris les opérations de transfert de données dans le cadre de procédures judiciaires, telles qu'en raison d'une injonction ou d'une autre ordonnance du tribunal, pour satisfaire d'autres lois et règlements nationaux ou pour prévenir ou lutter contre la fraude.

Vous avez droit d'accéder à et/ou de corriger vos informations personnelles. De plus, vous pouvez vous opposer (gratuitement) à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de marketing direct. Pour exercer un de ces droits, vous devez envoyer une demande écrite en ce sens par courrier postal à TP Vision Belgium NV, à l'attention du département marketing, Technologiepark Zwijnaarde-19, 9052 Gand (Zwijnaarde), Belgique.

Article 9 – Responsabilité

TP Vision n'est pas responsable (i) des dépenses que le Participant viendrait à exposer dans le cadre de la Promotion, (ii) d'un éventuel retard dans le remboursement et (iii) des envois incomplets, disparus ou tardifs.

TP Vision, ses collaborateurs, les personnes auxiliaires ou tiers intervenant pour elle, sauf dol ou faute grave, ne sont pas responsables pour les dommages causés par :

- la participation du Participant à la Promotion ;
- les perturbations (de quelque nature que ce soit) ou l'usage illicite de logiciels, ordinateurs, réseaux et/ou Internet, en raison desquels la participation du Participant n'est pas, ou tardivement, reçue par TP Vision.

Article 10 – Plaintes

Pour les questions, plaintes et remarques relatives à la Promotion, vous pouvez prendre contact au numéro 027/ 00 72 62 (tarif local).

L'absence de réaction de TP Vision à un message oral ou écrit, ne peut en aucun cas être considérée comme une approbation du contenu de ce message oral ou de cet écrit.

Article 11 – Divers

TP Vision se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs Participant(s) en cas d'abus et/ou de fraude, et/ou de violation de ces Conditions Générales. TP Vision se réserve dans ce cas, le droit de demander des dommages et intérêts au Participant(s).

TP Vision se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales ou d'annuler la Promotion si, en conséquence de dispositions légales ou réglementaires ou d'interprétations de celles-ci par les pouvoirs publics, la Promotion ne peut plus être poursuivie de la même façon, si la poursuite de l'exécution de la Promotion est devenue impossible ou n'est plus possible dans les mêmes conditions ou si les circonstances entourant la Promotion ont été modifiées de manière telle que la poursuite du déroulement de celle-ci entraînerait des coûts supplémentaires déraisonnables pour TP Vision.

Le contenu des présentes Conditions Générales est sujet aux erreurs typographiques ou d'impression et d'interprétation. Les erreurs typographiques ou d'impression et /ou les erreurs de TP Vision ne peuvent pas juridiquement être contraignantes.

Les présentes Conditions Générales sont régies exclusivement par le droit belge.

En cas de différend concernant la Promotion ou les présentes Conditions Générales, les cours et tribunaux néerlandophones de Bruxelles sont compétents, sans préjudice des droits éventuels du participant de saisir un autre tribunal compétent. Le Participant et TP Vision s'engagent à essayer de parvenir à une solution amiable avant toute procédure éventuelle.